



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Etiquetage informatif

Question écrite n° 48638

Texte de la question

M. Dominique Paille attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur le projet d'accord interprofessionnel relatif aux mentions devant figurer obligatoirement en matière d'étiquetage et de promotion de la viande bovine. D'après les informations dont il dispose, ces dispositions ne seraient pas conformes à l'avis émis par le Conseil national de la consommation et ne permettraient pas aux détaillants-bouchers d'obtenir de façon certaine de leurs fournisseurs les renseignements attendus par les consommateurs. Ils souhaiteraient que la mention relative à l'obligation de diviser la catégorie Vache selon l'âge soit inscrite sur le document d'accompagnement. Il lui demande de lui préciser sa position sur les préoccupations exprimées par les bouchers.

Données clés

Auteur : [M. Paillé Dominique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48638

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 892